

Le 27 avril 2018

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : Sur la même note que mon collègue, je souhaite aussi un joyeux anniversaire au premier ministre.

Je poursuis tout de suite en disant que, la semaine dernière, j'ai posé plus de 30 questions et je n'ai reçu aucune réponse. Je continue de tenir compte du nombre de réponses, car j'ai plutôt l'habitude de le faire. J'aime voir des résultats. J'aime savoir quand nous avons, dans les faits, changé le niveau de la barre ou quand nous avons monté la barre. Bien sûr, l'obtention de réponses constitue toujours un bon point de départ. La mesure du rendement en est certainement un autre.

Je peux penser à 922 000 raisons pour lesquelles le premier ministre n'avait pas hâte d'en arriver à la période des questions aujourd'hui. Les gens du Nouveau-Brunswick sont attentifs. Ils voient le premier ministre sous un nouveau jour, un jour très défavorable. Chaque fois que le premier ministre ne répond pas à une question, il se rapproche un peu plus de la démission ou de la révocation. Tout le monde observe. Tout le monde veut savoir pourquoi le premier ministre esquivait une très simple question : La somme de 922 000 \$ — à quoi a-t-elle servi? Le premier ministre a-t-il approuvé un budget spécial de 922 000 \$ afin d'accélérer la mise en oeuvre d'un nouveau système d'évaluation foncière? Merci.

L'hon. M. Gallant : Permettez-moi de commencer en disant que je suis très reconnaissant au député de Caraquet, au chef de l'opposition et au député de Fredericton-York de leurs aimables paroles et de leurs meilleurs vœux.

Je veux simplement ajouter que nous comprenons que les gens du Nouveau-Brunswick sont soumis depuis des années à un processus d'évaluation foncière qui pose de nombreux problèmes. Depuis 2011, des milliers d'erreurs ont été commises chaque année. Voilà pourquoi, en tant que gouvernement, nous avons agi de façon énergique. Nous avons demandé à l'ancien juge Robertson d'examiner la situation afin de déterminer ce qui s'est passé cette saison. Où des erreurs ont-elles été commises? Pourquoi une formule arbitraire a-t-elle été utilisée? Quels autres problèmes le processus pourrait-il comporter? Nous avons demandé au juge Robertson d'examiner aussi toutes les saisons depuis 2011, car des milliers d'erreurs ont été commises chaque année. Nous pourrions nous appuyer sur les conclusions du rapport de l'ancien juge Robertson pour résoudre les problèmes une fois pour toutes.

M. Higgs : Rien dans le passé ne ressemble à la situation que nous connaissons actuellement. Compte tenu de l'envergure du scandale des évaluations foncières, les erreurs sont



incomparables. Il ne s'agit pas ici d'une erreur. Il s'agit d'un ordre direct et d'une manoeuvre frauduleuse visant à désavantager les contribuables de la province.

Le Cabinet du premier ministre a communiqué avec le *Telegraph-Journal* pour lui demander d'écrire un article, après que Bob Jones de la CBC a publié le courriel du lanceur d'alerte qui a fait l'objet d'une fuite. Le Cabinet du premier ministre a fourni des courriels sélectionnés pour tenter de jeter le blâme relatif au scandale des évaluations foncières sur Services Nouveau-Brunswick. La tentative a échoué. Une chose est très claire d'après l'article du *Telegraph-Journal*. Le premier ministre a posé des questions sur l'accélération de la mise en oeuvre du processus en mai 2016. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si l'une des questions qu'il a posées en mai 2016 portait sur les fonds supplémentaires nécessaires pour accélérer la mise en oeuvre du processus? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je répète que nous comprenons très bien que le système d'évaluation foncière du Nouveau-Brunswick a produit des erreurs. En effet, il y a eu des milliers d'erreurs chaque année, et ce, depuis 2011 ; il y en a probablement même eu avant cela. C'est pour cette raison que nous agissons de façon énergique afin de rectifier la situation.

Nous avons demandé à l'ancien juge Robertson d'effectuer un examen approfondi et indépendant afin d'analyser la situation et de déterminer de façon exacte ce qui s'est passé chaque année pour créer des milliers d'erreurs dans les évaluations foncières des gens du Nouveau-Brunswick.

Il ne faut jamais oublier que, chaque fois qu'il y a une erreur, peu importe si elle touche une famille, une personne ou une entreprise, elle a un impact qui est surtout — j'imagine — négatif. C'est important pour nous non seulement de trouver les erreurs et de déterminer les raisons pour lesquelles elles ont été commises, mais aussi de rectifier la situation une fois pour toutes.

[Traduction]

M. Higgs : L'erreur, c'est d'être passé de trois ans à un an. La somme de 922 000 \$ est un montant d'argent si précis qu'il doit certainement y avoir quelqu'un qui puisse le justifier sans beaucoup d'efforts. Il va de soi que le premier ministre sait à quoi la somme de 922 000 \$ a servi, mais il refuse de dire aux gens du Nouveau-Brunswick à quoi elle a servi et à quelle fin. Pour aggraver les choses, le premier ministre n'a pas même reconnu encore que les fonds supplémentaires, totalisant 922 000 \$, étaient prévus au budget pour accélérer la mise en oeuvre du processus. Pire encore, puisque le premier ministre a donné l'ordre d'accélérer le processus, il est responsable de la dépense. Lorsque le premier ministre a ordonné l'accélération du processus, était-il au courant que cela entraînerait des coûts supplémentaires de 922 000 \$? Merci.



[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai dit à plusieurs reprises cette semaine, je pense que l'ancien juge Robertson mérite d'avoir le temps d'effectuer son travail. Il fera un examen approfondi et indépendant de ce qui s'est passé cette saison, en ce qui a trait à l'évaluation foncière, et chaque année depuis 2011.

Des milliers d'erreurs ont été causées par notre système d'évaluation foncière ici, au Nouveau-Brunswick. Il nous faut trouver pour quelle raison il y a eu ces erreurs et rectifier la situation, et c'est justement ce que nous allons faire. Suite au travail qu'accomplira l'ancien juge Robertson, nous serons en mesure de prendre en considération les résultats de son examen et de créer un organisme indépendant du gouvernement provincial qui peut effectuer les évaluations foncières à l'avenir. Comme nous l'avons dit, le gouvernement agit pour rectifier la situation une fois pour toutes.

[Traduction]

M. Higgs : Fait intéressant, la décision semble déjà avoir été prise quant à l'avenir du bureau d'évaluation à Services Nouveau-Brunswick, bien avant qu'aucun examen n'ait été fait. Nous ne pouvons pas obtenir de réponses à des questions fondamentales.

Je vais poser la question de nouveau. À moins que le premier ministre n'ait changé les règles, le Cabinet aurait approuvé la dépense d'une telle somme. Elle ne se serait pas simplement glissée dans le lot. Il aurait fallu une approbation générale autorisant la dépense. Il aurait fallu procéder ainsi. Le Cabinet a-t-il approuvé la dépense de 922 000 \$, ou le premier ministre a-t-il changé les règles afin de faciliter la prise de décisions arbitraires? Merci.

L'hon. M. Gallant : Je suis surpris d'entendre les commentaires du chef de l'opposition en ce qui concerne notre mesure audacieuse visant à créer un organisme indépendant du gouvernement provincial qui se chargera du processus d'évaluation foncière à l'avenir. L'idée fait son chemin au Nouveau-Brunswick depuis des années. La Fédération canadienne des contribuables a récemment formulé une recommandation à cet égard. Il s'agit d'une recommandation que d'autres provinces ont appliquée. La Nouvelle-Écosse l'a fait. Nos voisins procèdent ainsi depuis un bon moment.

Nous comprenons que le processus d'évaluation foncière présente des problèmes. Voilà pourquoi nous prenons une mesure audacieuse. Voilà pourquoi nous avons pris l'engagement selon lequel le gouvernement se retirera des activités liées à l'évaluation foncière. Nous ne manquerons pas de déterminer ce qui se passe depuis 2011 et ce qui a créé des milliers et des milliers d'erreurs chaque année. Nous nous assurerons de résoudre les problèmes en question afin que les gens du Nouveau-Brunswick soient dotés du système qu'ils méritent.

M. Higgs : Nous nous trouvons devant le problème actuel parce que le premier ministre s'est engagé dans les activités liées à l'évaluation foncière. Voilà pourquoi nous avons un problème.



Services Nouveau-Brunswick n'en est pas responsable. Les personnes chargées de l'évaluation ne sont pas en cause. Le problème existe parce que le premier ministre s'est immiscé dans les activités quotidiennes visant à offrir de meilleurs services dans notre province. Malheureusement, c'est ce qui arrive quand un tel gouvernement s'ingère de la sorte.

Nous savons maintenant que, en juin 2016, comme la haute direction de SNB l'a indiqué dans une note de service qui a fait l'objet d'une fuite, le premier ministre lui-même a ordonné l'accélération qui a mené aux évaluations erronées. J'ai demandé au premier ministre s'il voulait contester l'authenticité de cette note de service, et il ne l'a pas fait. La note de service nous indique aussi que le budget a été augmenté de 922 000 \$ pour que Services Nouveau-Brunswick accélère le travail entourant les nouvelles évaluations ; pourtant, les mises à jour trimestrielles relatives à la situation financière, où figurent tous les dépassements budgétaires, n'indiquent pas l'augmentation en question. Le Cabinet du premier ministre a-t-il décidé d'omettre la mention d'une hausse de 922 000 \$ du budget de Services Nouveau-Brunswick dans les prévisions budgétaires trimestrielles? S'agissait-il d'une mesure planifiée — d'une autre mesure planifiée? Tout ce que je cherche à faire établir, ce sont les faits. Merci beaucoup.

L'hon. M. Gallant : Voici les faits : Depuis 2011, des milliers d'erreurs ont été commises à cause des nombreux problèmes dans le processus d'évaluation foncière. Cette saison, en ce qui concerne les évaluations foncières, nous avons constaté qu'une formule arbitraire avait été utilisée. Ainsi, nous avons pris une mesure audacieuse. Nous avons prolongé la période de demandes de révision. Nous avons dit clairement que les gens du Nouveau-Brunswick pouvaient signaler toute erreur, et, le cas échéant, la faire rectifier et corriger à tout moment. Nous ne manquerons pas de déterminer exactement comment la situation s'est produite et comment des milliers d'erreurs ont été commises chaque année depuis 2011. À la suite des conclusions de l'enquête, nous veillerons à ce qu'un organisme indépendant du gouvernement provincial soit mis sur pied pour effectuer les évaluations foncières à l'avenir. Vous pouvez voir que nous agissons avec audace, et nous ferons en sorte de régler les problèmes une fois pour toutes.

M. Higgs : La situation actuelle est manifestement sans précédent dans la province. À combien s'élève le nombre d'appels interjetés — à 15 000, et ce n'est pas fini? Nous n'avons jamais connu pareille situation. Oui, nous avons constaté quelques erreurs. Cependant, nous n'avons jamais délibérément envoyé des factures frauduleuses sur ordre du Cabinet du premier ministre.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : Le budget en question aurait été soumis à l'approbation du premier ministre ou du Cabinet. Il fallait qu'un ou l'autre l'approuve. Le processus l'oblige. Pourtant, la somme n'a pas été mentionnée. Voici ce que je demande au premier ministre : En ce qui concerne l'omission de mentionner dans la mise à jour trimestrielle l'augmentation budgétaire de près d'un million



de dollars, le Cabinet était-il au courant que la somme en question n'apparaîtrait pas dans le compte rendu? Merci.

L'hon. M. Gallant : Je ne veux d'aucune manière insinuer que l'ancien gouvernement ou l'un des autres gouvernements qui se sont succédé au fil des ans au Nouveau-Brunswick soit responsable des nombreux problèmes liés au processus d'évaluation foncière. Les problèmes ont persisté sous le mandat de plus d'un gouvernement. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec le chef de l'opposition lorsqu'il dit que quelques erreurs ont été commises quand son parti était au pouvoir.

Des milliers d'erreurs ont été commises chaque année. Le taux d'erreur était extrêmement... Il était beaucoup plus élevé lorsque le parti du chef était au pouvoir ; nous devons donc découvrir, par le truchement de l'examen indépendant que mènera l'ancien juge Robertson, pourquoi des erreurs d'une telle ampleur ont été commises chaque année depuis 2011. Nous devons aussi découvrir ce qui s'est passé cette saison, où une formule arbitraire a été utilisée pour évaluer certains biens. Je peux vous dire que, en tant que gouvernement des gens du Nouveau-Brunswick, nous découvrirons ce qui s'est passé, nous cernerons les problèmes et nous les résoudrons une fois pour toutes.

M. Higgs : Nous n'avons jamais eu plus de 15 000 appels dans la province. Le chiffre dépasse de plus de deux fois et demie le nombre d'appels le plus élevé, certainement autour de 2011, période que mentionne très souvent le premier ministre ; nous sommes donc en territoire inconnu. Cependant, plus précisément, la situation résulte d'une décision injustifiée qui a été prise seulement pour obtenir plus d'argent des contribuables de la province, thème qui est certainement exploité par le gouvernement actuel.

Jusqu'à présent, j'ai posé cinq ou six questions et je n'ai obtenu aucune réponse. Voilà ce qui s'est passé tous les jours cette semaine. Nous ne sommes pas, pour autant, hors contexte, car je m'y attendais.

Passons au rapport comme tel et au commissaire indépendant dont parle le premier ministre. Je félicite le juge Robertson de même entreprendre le tout à la demande du premier ministre, mais il a été placé dans une position que je trouve regrettable — soit celle d'être crédible et intègre, tout en ayant les mains liées. Lorsque j'examine le document en question, voici ce que je dis : D'accord, faisons une chose. Pourquoi le premier ministre ne donnerait-il pas au juge Robertson le pouvoir d'obliger des témoins à comparaître?

L'hon. M. Gallant : Il faut mentionner deux choses. D'abord, je demanderais encore une fois au chef de l'opposition d'arrêter de dire qu'il s'agit d'appels. Il est important que les renseignements qu'obtiennent les gens du Nouveau-Brunswick soient aussi clairs que possible afin qu'ils comprennent comment s'y prendre pour faire corriger les erreurs ou problèmes ayant trait à leurs évaluations foncières. Il s'agit d'une demande de révision.



Le fait que 15 000 personnes aient demandé une révision constitue, à notre avis, une bonne chose, étant donné ce qui s'est passé. Nous pensons que c'est une bonne chose, car le processus d'évaluation foncière connaît manifestement problème sur problème ; nous voulons donc que les gens se prononcent s'ils pensent qu'un problème se pose — absolument. Nous encourageons les gens à signaler tout problème, et nous le faisons en prenant des mesures concrètes, notamment en reportant la date limite pour déposer une demande de révision. Nous pensons qu'il est bien de souligner les problèmes, et nous remercions les gens qui le font.

L'ancien juge Robertson a signé un contrat ; je ne peux que supposer qu'il est satisfait de la façon dont il pourra mener l'examen.

M. Higgs : Je suis sûr que, si le juge Robertson voulait faire un examen complet sans avoir les mains liées pendant le processus, nous pourrions faire toute la lumière sur la situation, mais l'examen relève du BCE, et le premier ministre n'a pas confirmé que cet examen sera rendu public. Le premier ministre dit essentiellement que l'examen sera peut-être rendu public, ou pas. Le premier ministre ne promet pas que la population et l'Assemblée législative verront effectivement les résultats d'un examen dont la portée est déjà bien limitée.

Voici un autre problème relatif à l'examen en question : Pourquoi le premier ministre ne donnerait-il pas au juge Robertson le pouvoir d'obliger qu'il y ait dépôt de documents? Il ne peut que demander qu'ils soient produits. Qu'advient-il si le ministère ou le Cabinet du premier ministre refusent de les produire? Le juge n'a pas le pouvoir d'obliger un ministère à fournir des renseignements. Il ne peut que lui en faire la demande. Encore une fois, le juge a les mains complètement liées.

L'hon. M. Gallant : Je conseillerais seulement au chef de l'opposition de ne pas parler au nom de l'ancien juge Robertson. Je n'agirai assurément pas de la même manière. Nous ne pouvons que supposer, cependant, que les pouvoirs, les fonctions et le mandat qui lui ont été conférés lui conviennent. Le juge a signé le contrat afin d'accomplir le travail en question au nom des gens du Nouveau-Brunswick ; je demanderais donc au chef de l'opposition de faire preuve de retenue et de ne pas parler au nom de l'ancien juge Robertson.

Encore une fois, nous montrons que nous résoudrons les problèmes soulevés, car ils durent depuis trop longtemps. Depuis 2011, les milliers d'erreurs qui ont été commises chaque année ont une incidence sur des familles, des gens du Nouveau-Brunswick et des entreprises partout dans notre province. Voilà pourquoi nous prendrons une mesure audacieuse et veillerons avec détermination à corriger les erreurs et à régler les problèmes une fois pour toutes. L'examen que mènera l'ancien juge Robertson nous aidera à y arriver. Bien sûr, la mise en place d'un organisme indépendant du gouvernement provincial nous aidera aussi à arriver à nos fins.

M. Higgs : Ce sont là des déclarations très creuses. Le fait est que l'examen en question n'a rien d'indépendant. Tout ce qu'il a comme particularité, c'est qu'il s'assoit, pour paraître crédible, sur la bonne renommée et réputation du juge Robertson, tandis qu'il lie les mains du juge.



Voici un autre élément. Dans le cadre d'un examen indépendant, il faut permettre à la personne qui le mène de tout examiner. Il faut tout examiner. Rien ici ne répond aux questions suivantes : Qu'a fait le premier ministre? Qu'a fait le Cabinet du premier ministre? Qu'ont vraiment dit les gens du Cabinet du premier ministre? Quelles mesures se sont-ils réellement engagés à prendre? Rien dans l'examen actuel ne permet la tenue d'une telle enquête ; le premier ministre a donc soigneusement couvert les traces de toute décision prise durant le processus en question. Est-ce là un exercice indépendant? Je pense que non.

En examinant la situation, on se demande aussi ce qui suit : Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas donné au juge Robertson le pouvoir d'émettre des conclusions sur les directives politiques entourant les fausses rénovations? Nous ne sommes donc pas... Le premier ministre ne donne au juge ni le pouvoir ni la possibilité d'examiner comment nous nous sommes même trouvés embourbés dans un tel gâchis. Nous sommes dans ce gâchis en raison du jeu politique qu'a joué le Cabinet du premier ministre — tout simplement — , mais le premier ministre ne veut pas que le tout fasse l'objet d'une enquête.

(Interjections.)

[*Original*]

L'hon. M. Gallant : Bien sûr, l'ancien juge Robertson obtiendra l'entière coopération du gouvernement, incluant celle des parlementaires et du Cabinet du premier ministre. Je peux vous dire que nous sommes très fiers du fait que l'ancien juge Robertson effectuera cet examen approfondi et indépendant.

Encore une fois, je ne peux pas parler au nom de l'ancien juge Robertson, mais nous pouvons voir qu'il a signé le contrat ; alors, nous pouvons croire qu'il est satisfait du mandat qui lui a été confié afin d'effectuer cet examen.

Une fois de plus, j'encourage le chef de l'opposition à donner le temps nécessaire à l'ancien juge Robertson d'effectuer son travail. Quand nous aurons en main les informations qu'il nous dévoilera, nous serons en mesure de corriger cette situation malheureuse une fois pour toutes. Des milliers d'erreurs ont été commises depuis 2011, et, par conséquent, il faut corriger le système et remettre tout à l'ordre pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

M. Higgs : Lorsqu'un contrat est établi, les exigences y étant formulées, une personne peut accepter ou refuser d'effectuer un tel examen en fonction des restrictions émises. Manifestement, le juge Robertson a dit : D'accord, eh bien, je peux effectuer l'examen en fonction des restrictions émises. Toutefois, si nous demandions au juge Robertson l'ampleur qu'il voudrait donner à l'examen ... Si l'intention était vraiment d'en faire un examen indépendant et de faire toute la lumière sur la situation, ce serait alors une toute autre chose. Le contrat en question y fait entrave. Hier, je l'ai qualifié d'entente inutile, et il vaut moins que



cela. Il ne permet aucunement de découvrir comment nous nous sommes même trouvés embourbés dans un tel gâchis. Rien de ce qui figure dans le contrat ne permet de le découvrir.

Le contrat, comme la révision stratégique des programmes, ne fera rien de plus que valider l'objectif que visait le premier ministre dès le début du mandat. Il était question d'augmenter la TVH, de créer un programme pour le faire, d'avoir recours à quelques personnes crédibles, ou non, selon votre point de vue, puis de dire : Nous réglerons le problème et nous obtiendrons le résultat escompté, c'est-à-dire une augmentation de la TVH. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas donné au juge Robertson le pouvoir d'émettre des conclusions en ce qui concerne...

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je ne peux pas parler au nom de l'ancien juge Robertson, mais nous pouvons croire qu'il est satisfait du mandat qui lui a été donné. Il a signé le contrat et est d'accord pour effectuer cet examen approfondi et indépendant pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Je demanderais au chef de l'opposition d'arrêter de remettre en question la crédibilité de chaque personne du Nouveau-Brunswick qui travaille pour les gens de la province. Hier soir, il a parlé de M. Horgan et de l'ancien juge Robertson. J'ose croire, puisque la nuit porte conseil, que le chef de l'opposition regrette ses propos. Je pense que les insinuations qu'il a formulées à l'égard des deux personnes en question sont d'un caractère très irresponsable, très malheureux et irrespectueux. Je demande au chef de l'opposition de faire preuve de retenue et de laisser l'ancien juge Robertson accomplir son travail. Son travail sera indépendant et il nous aidera à régler les problèmes une fois pour toutes.

M. Higgs : La question ne porte pas sur les personnes qui accomplissent le travail. Elle porte sur les personnes qui accomplissent le travail pour le gouvernement actuel. Ces personnes n'ont pas la possibilité d'accomplir ce travail. Elles ont les mains liées. Elles n'ont pas la liberté de jouer pleinement leur rôle, car le gouvernement actuel limite leur capacité d'accomplir leur travail. Voilà la préoccupation en ce qui concerne le document. Le texte est en fait si clairement rédigé que la réponse va de soi. Le tout ne porte pas sur la façon dont nous en sommes arrivés à une telle situation. Le tout porte sur la façon de justifier ce que le premier ministre a déjà dit, soit que le travail sera externalisé et que l'organisme établi sera indépendant. Le bureau d'évaluation payera le prix des décisions politiques que le premier ministre a prises. Cela n'est pas juste.

J'aimerais savoir si le premier ministre prendra maintenant l'engagement d'offrir au juge Robertson son témoignage quant au rôle qu'il a joué dans l'actuel scandale, puisqu'il ne répond à aucune question ici. Cela est très clair. Le premier ministre ne semble certainement pas être



obligé de répondre aux questions, d'après le document. Offrira-t-il un témoignage? Le juge Robertson aura-t-il l'occasion d'interroger le premier ministre?

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le chef de l'opposition lance des attaques non fondées. Je vais vous dire que nous allons coopérer pleinement pour faire en sorte que l'examen approfondi et indépendant mené par l'ancien juge Robertson soit un succès, comme le mérite les gens du Nouveau-Brunswick. Je peux vous dire que je ne veux pas répondre à des questions hypothétiques concernant l'examen qu'effectuera l'ancien juge Robertson. Toutefois, je peux vous dire que nous allons coopérer pleinement.

[Traduction]

Encore une fois, je dois exprimer mon désaccord quant aux propos tenus par le chef de l'opposition. Ce dernier dit que nous ne reviendrons pas sur la façon dont nous en sommes arrivés là. Voilà l'objet même de l'examen. Il est bien évident qu'il permettra de considérer tous les problèmes qu'a causés le processus d'évaluation foncière, affligé par de nombreux problèmes depuis 2011. Des milliers d'erreurs ont été commises chaque année, incluant cette saison, et l'ancien juge Robertson aidera à démontrer pourquoi. Grâce à ses conclusions, nous pourrons rectifier la situation actuelle et régler les problèmes une fois pour toutes.

M. Higgs : Si nous voulons vraiment régler les problèmes une fois pour toutes, pourquoi le premier ministre ne nous permet-il pas de proposer des mesures législatives? Pourquoi ne proposons-nous pas des mesures législatives qui permettraient au juge Robertson de réellement faire un examen indépendant — soit un examen indépendant dont rapport serait fait à l'Assemblée législative, un examen indépendant qui met sur la table les questions que les gens de la province posent, que les médias posent et que nous posons? Pourquoi ne pas rendre l'examen indépendant de sorte qu'il ne relève pas du BCE?

Je demande ceci au premier ministre : S'il veut que l'examen en question soit indépendant, comme il le dit si souvent, comme il le répète sans cesse, et s'il veut, à l'issue de l'examen, qu'un rapport permette d'en finir une fois pour toutes avec la situation, comme il le répète sans cesse, pourquoi ne pas rendre l'examen indépendant? Pourquoi ne pas faire en sorte qu'il soit fait rapport à l'Assemblée législative? Faisons toute la lumière sur la situation. Je pose la question suivante au premier ministre : Permettra-t-il qu'un amendement soit présenté relativement au programme en question? Nous proposerions des mesures législatives pour rendre l'examen véritablement indépendant, pour le rendre véritablement clair, et, une fois pour toutes, pour que la transparence et la responsabilité prévalent. Merci.

L'hon. M. Gallant : J'aimerais citer le texte portant sur le pouvoir d'enquête qui a été conféré à l'ancien juge Robertson :



8.1. *Dans l'exercice de ses fonctions, M. Robertson est autorisé à demander aux organismes gouvernementaux et aux ministères du Nouveau-Brunswick de lui donner accès à tous les documents en leur possession, sous réserve des restrictions que prévoit la loi applicable relativement à la communication de renseignements.*

8.2. *M. Robertson est aussi autorisé à demander l'aide des employés du gouvernement pour obtenir les renseignements qu'il juge nécessaires à l'exécution de son travail. [Traduction.]*

Je passe à un autre point, soit le 8.3 :

8.3. *Le BCE, au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick, enjoindra aux organismes et ministères de se conformer aux demandes faites conformément [Traduction.]*

aux clauses que je viens de lire.

Nous avons dit très clairement aux gens du Nouveau-Brunswick et à l'ancien juge Robertson que nous voulions faire toute la lumière sur ce qui s'était passé cette saison et chaque saison depuis 2011. Nous voulons tirer toutes les questions au clair et comprendre tous les problèmes afin de nous assurer de les résoudre et de prendre des mesures à cette fin une fois pour toutes.

(Exclamations.)

Le président : Je ne vous ai pas donné la parole. Monsieur le chef du tiers parti.

Industrie forestière

M. Coon : Pendant 31 ans, le Maritime Lumber Bureau, qui représente les scieries de toute la région des Maritimes, a réussi à obtenir...

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Gagetown-Petitcodiac.

M. Coon : ...une exemption des droits américains sur les exportations de bois d'oeuvre résineux, en raison d'un niveau élevé de production de bois d'oeuvre résineux provenant de terres boisées privées, dans un contexte régional. Lorsque l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux a pris fin en octobre 2015, J.D. Irving a rompu ses relations avec le Maritime Lumber Bureau et a demandé que le département du Commerce des États-Unis fasse une enquête sur ses scieries établies au Nouveau-Brunswick. L'exemption pour toutes les scieries du Nouveau-Brunswick a ainsi été gravement compromise, et j'ai soulevé la question à l'époque, à l'automne 2015. Quand le premier ministre a-t-il été informé que le Maritime Lumber Bureau serait écarté du processus et que le Nouveau-Brunswick ferait cavalier seul en ce qui a trait au bois d'oeuvre résineux?



L'hon. M. Melanson : Je vous remercie de la question sur le bois d'oeuvre résineux. Je suis sûr que beaucoup d'entre nous qui siégeons à l'Assemblée législative suivent la situation de très près. Je peux vous dire que, de ce côté-ci de l'Assemblée législative, en fait, non seulement nous suivons la situation, mais nous prenons aussi des mesures audacieuses en essayant de convaincre le gouvernement américain que les Maritimes doivent garder le même statut que nous avons depuis les 35 dernières années, c'est-à-dire le statut d'exemption.

Je pense qu'il est important, lorsque nous parlons du dossier sur le bois d'oeuvre résineux, que nous soyons très prudents. L'industrie du bois d'oeuvre des Maritimes et, certainement, celle du Nouveau-Brunswick ont tiré profit de l'exemption en question. Elles en ont non seulement tiré profit, mais elles ont aussi joué à armes égales quant à l'exportation du bois d'oeuvre aux États-Unis. Il est important que nous continuions à militer et à exercer de fortes pressions pour garder le statut d'exemption. Voilà ce que le gouvernement actuel fait depuis les trois dernières années.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : Selon les données dans les Maritimes, en 2006, 80,2 % de la production du bois d'oeuvre résineux provenait de terres boisées privées, d'où l'exemption. En 2015, le pourcentage était de 67 %, toujours pas loin de celui de 72 % du côté américain de la frontière. En contrepartie, près de la moitié de la production du bois d'oeuvre résineux au Nouveau-Brunswick provient de terres boisées privées, et faire cavalier seul met les scieries de la province à risque de se voir imposer des droits compensateurs.

J'ai fait part de la préoccupation à l'époque, en 2015, et le premier ministre a dit qu'il surveillerait le dossier. Étant donné que l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux a pris fin en octobre 2015 et que J.D. Irving a décidé de faire cavalier seul, combien de fois le ministre responsable du commerce ou ses prédécesseurs se sont-ils entretenus avec les représentants du département du Commerce des États-Unis pour défendre les scieries du Nouveau-Brunswick?

[Original]

L'hon. M. Melanson : Nous travaillons au dossier du bois d'oeuvre depuis que nous formons le gouvernement. Mon prédécesseur, qui était le ministre responsable des échanges commerciaux, le premier ministre et moi-même, depuis le remaniement, avons pris toutes les démarches disponibles non seulement pour convaincre le gouvernement américain, mais aussi pour nous assurer que le gouvernement canadien positionne les provinces Maritimes de façon à ce qu'elles maintiennent leur statut d'exemption.

Alors, nous travaillons extrêmement fort, avec toutes les provinces Maritimes, ainsi qu'avec Terre-Neuve-et-Labrador. Nous voulons nous assurer de maintenir la position dont nous avons bénéficié depuis 35 ans. Toutes les démarches sont faites, et nous sommes extrêmement



contents que le gouvernement canadien ait positionné les provinces Maritimes afin qu'elles maintiennent leur exemption.

Nous allons continuer à travailler extrêmement fort, avec le gouvernement canadien et avec l'industrie du Nouveau-Brunswick, à maintenir ce statut, afin que nous puissions en bénéficier pour plusieurs années à venir.

[Traduction]

M. Coon : Les usines de J.D. Irving ne bénéficient plus de l'exemption des droits sur le bois d'oeuvre résineux depuis qu'elles ont volontairement accepté de faire l'objet d'une enquête du département du Commerce des États-Unis. Elles paient maintenant des droits compensateurs de 3 % puisqu'elles se procurent du bois des terres de la Couronne, tandis que de plus petites usines indépendantes, pour lesquelles le bois coûte plus cher — dont certaines utilisent moins de bois d'oeuvre des terres de la Couronne ou n'en utilisent pas du tout — se sont fait imposer un droit rétroactif de 20 % remontant à trois mois. La décision relative aux droits antidumping qui sera rendue en juin pourrait engendrer d'autres répercussions. Comment le gouvernement a-t-il permis que se produise une telle situation, ou était-il satisfait de laisser J.D. Irving diriger les négociations?

L'hon. M. Melanson : Je recommanderais que le député d'en face discute réellement de la question avec les gens de l'industrie. Nous devons faire très attention. Les gens de l'industrie se serrent les coudes. Ils travaillent en étroite collaboration pour que nous nous mettions en position favorable dans l'industrie et pour que nous la gardions afin que nous gardions le statut dont nous jouissons depuis 35 ans. Voilà pourquoi le premier ministre, l'ensemble du gouvernement et moi militons et exerçons de fortes pressions depuis de nombreux mois et années, non seulement auprès du gouvernement fédéral, mais aussi du côté sud de la frontière.

Nous discutons avec les gens de l'industrie presque tous les jours. Nous discutons avec le gouvernement fédéral régulièrement. Nous avons, en fait, rencontré la ministre Freeland. Le premier ministre de la province a aussi discuté du sujet avec la ministre Freeland, le premier ministre du Canada et tous les premiers ministres du pays. Nous travaillons très fort et faisons preuve de diligence raisonnable en consultation avec l'industrie du Nouveau-Brunswick. Nous espérons que, lorsque la décision définitive sera rendue à l'automne, nous aurons de bonnes nouvelles.

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

Industrie du bétail

M^{me} Dubé : L'industrie du boeuf est en crise au Nouveau-Brunswick, et nous pouvons voir qu'il y a également des défis partout dans les provinces Maritimes. L'industrie a tenté d'aviser le



gouvernement à de multiples reprises des défis avec lesquels elle est aux prises. Elle a tenté de lui dire que ce secteur est en crise. Les représentants de cette industrie sont tous ici ; ils se sont levés très tôt ce matin pour lancer un message au gouvernement. Ils sont venus ici pour faire une demande qui vient directement du coeur ; ils sont ici pour demander de l'aide financière pour cette année.

Ces éleveurs veulent finalement qu'il y ait un poste spécifique pour eux dans le budget du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, qui va apporter une solution au problème qu'ils rencontrent et qui va appuyer leur industrie. Ils veulent également, dès cette année, 200 \$ par animal ; c'est une nécessité. Voilà leur demande.

Nous savons que le gouvernement demande à cette industrie d'augmenter le nombre d'animaux. Toutefois, encore là, les éleveurs travaillent à perte. Ma question au ministre est la suivante : Allez-vous leur donner de l'aide financière et des programmes spécifiques au sein de votre ministère, et ce, dès cette année?

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Doucet : Je vous remercie beaucoup de la question. Le moment est très bien choisi. En effet, c'est aujourd'hui la journée nationale de la côte de boeuf. Le moment est très bien choisi pour accueillir ici les agriculteurs.

En fait, l'association des Éleveurs de bovins du Nouveau-Brunswick est aux prises avec certains des mêmes défis. J'encourage le groupe du Nord-Ouest à discuter avec la Commission des produits de ferme. Je crois comprendre que les discussions en question ont lieu en ce moment, et j'espère m'y joindre plus tard. J'ai effectivement des tâches à remplir à la Chambre, dont je m'occuperai.

Cependant, l'essentiel dans tout le processus en question est que, entre 2014 et 2015, nous avons constaté une augmentation marquée du prix. Il reste qu'il y a eu un fléchissement du marché nord-américain, ce qui a fait baisser le prix à environ 1,90 \$ la livre. La situation a causé certains problèmes et défis au sein de l'industrie. La situation nous concerne tous, et nous travaillons tous ensemble à cet égard. Nous travaillons avec nos homologues de l'Atlantique. D'ailleurs, j'ai invité tous nos homologues de l'Atlantique, y compris le ministre de l'Agriculture du Canada, à se réunir pour discuter d'une stratégie sur le boeuf et pour voir comment nous pouvons collaborer.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

